

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE



www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex

Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact@versantsdaime fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

Nº 2022-138

CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX RECYCLABLES – CONTRAT EPR – AVENANTS 7 ET 8

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 1er décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 1er décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents:

Mmes DUCHOSAL Sylviane, VILLIEN Michelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, CHAMOUSSIN Bernadette

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), GIROD-GEDDA Isabelle (qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, ASTIER Fabienne, CHENAL Murielle

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), BROCHE Richard (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27 Présents : 14 Absents : 13 dont pouvoir : 4

Vu la délibération du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer les contrats de reprises des fibreux avec EPR.

Vu la délibération du 24 octobre 2018 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 baissant les prix minimums garantis du fait de la conjoncture défavorable.

Vu la délibération du 23 octobre 2019 autorisant le Président à signer l'avenant n°3 baissant les prix minimums garantis du fait de la conjoncture défavorable.

Vu la délibération du 25 novembre 2020 autorisant le Président à signer les avenants n° et n°5 augmentant les prix minimums garantis du fait de la conjoncture favorable et changeant l'affiliation de la société EPR

Vu la délibération du 19 janvier 2022 autorisant le Président à signer l'avenant n°6 augmentant les prix minimums garantis du fait de la conjoncture favorable.

Le président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes des Versants d'Aime a signé des contrats avec l'entreprise EPR pour la reprise des matériaux fibreux issus de la collecte sélective pour une durée de 4 ans avec un terme au 31 décembre 2022.

La durée de ces contrats est liée à la durée de l'agrément de CITEO, Eco-organisme en charge des emballages ménagers, qui se termine lui aussi le 31 décembre 2022.

A titre exceptionnel, les pouvoirs publics ont prolongé l'agrément de CITEO d'une année supplémentaire ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Les contrats de reprise des fibreux avec EPR étant liés à l'agrément de CITEO il convient de prendre un avenant n°8 aux contrats avec EPR pour augmenter sa durée d'un an, ce qui porte sa fin au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la conjoncture concernant la reprise des fibreux c'est fortement dégradée ces derniers mois, cette industrie étant une grosse consommatrice de gaz. Cela provoque des tensions sur le marché européen du recyclage des fibreux ce qui induit des baisses de prix de rachat de la matière première secondaire.

L'avenant n°7 a pour objet de modifier le prix de référence afin de permettre la reprise des matières dans des conditions économiques acceptables pour les deux parties.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

nombre de votants : 18nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 18

- nombre de votes « pour » : 18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE à l'unanimité la signature de l'avenant n°8 aux contrats de reprise des fibreux issus de la collecte sélective (EMR, cartons et gros de magasin) avec le repreneur EPR les prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023.

APPROUVE à l'unanimité la signature de l'avenant n°7 aux contrats de reprise des fibreux issus de la collecte sélective (EMR, cartons et gros de magasin) avec le repreneur EPR modifiant

FAIT ET DELIBERE LE 07 DECEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 78212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX